



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOÛT 2023

Convocation : 2 août 2023

Affichage : 16 août 2023

Etaient présents : Jean-Luc Point, Françoise Thomas-Collet, Alain Servaes, Dominique Martinet, Gérard Collet, Roger Boisumeau et Christian Bory.

Absents excusés : Joëlle Charieau donne pouvoir à Roger Boisumeau, Laetitia Poulter.

Secrétaire de séance Dominique Martinet.

Approbation du PV du CM du 5 juin 2023

Ce PV est approuvé l'unanimité.

Rapports annuels du syndicat d'eau sur le prix et la qualité du service en production et distribution

Monsieur le maire rappelle que la loi impose aux gestionnaires de l'eau, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à toutes les communes faisant partie du périmètre du gestionnaire et faire l'objet d'une délibération. La gestion de la distribution a été reprise par le syndicat le 12 septembre 2022 à la suite de la SAUR. Ces 2 rapports ne soulevant pas de remarque particulière, ils sont soumis à l'approbation du conseil. Après délibération, le conseil, adopte à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022.

Virement de crédits au chapitre 67

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il a procédé à un virement de crédit conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57 et à la délibération du conseil l'autorisant à effectuer des virements dans la limite de 7.5 % par section.

Soit un virement de 80 € au chapitre 67, afin de pallier à l'absence de crédits nécessaires au remboursement de l'indemnité sécheresse aux fermiers de la commune.

Renouvellement des actions « piscine/cinéma » et « Pass'sport et Loisirs »

Les actions sont reconduites aux mêmes conditions que l'année précédentes.

Le tennis de table et la maison pour tous sont ajoutés à la liste des clubs faisant l'objet de l'action pass'sport.

Mutualisation de l'assistance et conseils en informatique avec la communauté de communes Mellois en Poitou

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'adhésion de la commune au socle commun de l'assistance et conseils en informatique proposé par Mellois en Poitou.

Le socle commun est constitué des éléments suivants :

- La réalisation d'un état des lieux du système d'information de la commune avec des préconisations pour sa sécurité.
- L'assistance à la commune pour l'analyse des devis ou marchés.
- La réalisation d'une veille technique et règlementaire dans les domaines touchant au système d'information sous forme de conseil.

Ce service forfaitaire annuel est calculé en fonction de la population à raison de 200 € par tranche de 1000 habitants (population INSEE).

Des « briques » de services complémentaires seront définies ultérieurement à l'issue des premiers états des lieux réalisés, par exemple pour respecter l'obligation de précision cartographique des réseaux d'eau pluviales sur le site réseaux et canalisations de l'INERIS / construire sans détruire.

Ordinateur de l'atelier communal

Le conseil ne souhaite équiper de matériel informatique le bureau de l'atelier communal.

Coordination Loubigné – Loubillé pour les travaux de voirie en commun

Monsieur le maire explique les modalités du travail de voirie en commun entre les 2 communes et les problèmes de communication.

Il souhaite qu'une convention règle la mise à disposition des agents de chaque commune.

Il l'établira avec le maire de Loubigné et le service RH du centre de gestion.

Travaux Grande rue

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel prenant en compte toutes les demandes des élus exprimées lors de la réunion du 18 juillet 2023 au cours de laquelle le Bureau d'études BETG a présenté son devis estimatif de l'ensemble des travaux.

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Travaux HT éligibles DETR	469 000	DETR (sur 1,5,6,7,8,9)	150 000
Travaux HT non éligibles	139 000		
Total travaux HT	608 000	Département	110 000
Provision pour révision	30 400		
Honoraires BE tranche ferme	10 400		
Honoraires BE tranche optionnelle	21 400		
Honoraires divers SPS	15 200	Emprunt sur 25 ans à 4 %	192 000
Relevé topo	3 600		
Carrotage	1 700	Fonds propres	250 000
Total HT	690 700		
TVA	138 140	Ligne crédit sur 2 ans	138 000
Total travaux TTC	828 840		
Intérêts sur ligne crédit sur 2 ans	11 160		
Total à financer	840 000		840 000

Après avoir entendu le maire répondre à toutes les questions posées, les élus, à l'unanimité, l'autorisent :

- A déposer, auprès de la préfecture, une demande de DETR à hauteur de 30 % des travaux éligibles, soit 150 000 €.
- A mobiliser toutes les possibilités de financement possibles auprès du Conseil départemental à hauteur de 110 000 €.
- A interroger les banquiers (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne...) afin de connaître leurs meilleures conditions pour un crédit de 192 000 € sur 25 ans et pour une ligne de crédit de 138 000 € sur 2 ans (avance TVA).
- A mobiliser les fonds propres de la commune à hauteur de 250 000 €.

Questions diverses : sans objet.

Plus n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h.

Le secrétaire de séance